

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absent représenté : LE MAGADURE Antoine -

Absents excusés : BUMAT Vincent - TESSA Dorine –

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Subventions associations 2024

Monsieur le Premier Adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2024. Il précise qu'une somme de 12 000€ a été inscrite au budget primitif de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention pour l'année 2024 aux différentes associations suivant le tableau ci-dessous.

Nom de l'association	Montant attribué
Association Les Manteyards	4000.00
Club Le Regain - La Roche des Arnauds	300,00 €
Vivalto - La Roche des Arnauds	300,00 €
ACCA	600.00 €
La Coraline	300.00 €
Association La Roche Sport	300.00 €
Tous en chemins	3000.00 €
Sowilo	2000,00 €
US Veynes Ski	250.00 €
Collège François Mitterrand Sortie en Italie	250.00 €
TOTAL	11300.00 €

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0
Abstention : 3
Ont voté pour : 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB202024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Copie certifiée conforme.
Le Maire Robert PAUCHON

